

Prof et maitre de conférence

Par **Christine**, le **27/09/2006** à **20:45**

Bonjour,

j'ai une petite qestion: quelle est la difference entre un prof et un maitre de conference?
Comment on devient l'un et l'autre?

Merci

Par **AZiz**, le **27/09/2006** à **20:56**

l'agreg' ?

Par **akhela**, le **27/09/2006** à **22:38**

c'est lapidaire comme réponse Aziz image not found or type unknown)

Pour les deux professions il faut faire une thèse (théoriquement un bac+8, mais en droit peu de thèse sont faites en seulement 3ans donc plutôt un bac+10). Il y a ensuite un concours pour être Maître de Conférence. Le concours pour devenir Professeur des Universités est le concours de l'agrégation (attention ce concours n'est pas le même que celui que l'on passe en sortant de l'ENS de Cachan !!), c'est un des concours les plus difficiles en France (le plus jeune agrégé de France est le Professeur JACOB à Strasbourg qui l'a obtenu à 28 ans). Le professeur est bien mieux payé que le maître de conférence (toutefois leur traitement n'est plus équivalent à celui qu'ils percevaient du temps de nos parents, ce qui explique qu'ils exercent quasiment tous à côté) et paradoxalement, les professeurs ont moins d'heures de cours à donner que les maîtres de conférence.

Par **Christine**, le **27/09/2006** à **22:48**

[quote="akhela":2zc33v6u]c'est lapidaire comme réponse Aziz image not found or type unknown

Il y a ensuite un concours pour être Maître de Conférence. Le concours pour devenir Professeur des Universités est le concours de l'agrégation (.

[/quote:2zc33v6u]

Merci beaucoup pour ta réponse Akhela!!! Et merci aussi pour la rapidité!!

Je suis encore curieuse. Les 2 concours sont-ils vraiment différents? on les passe l'un après l'autre ou bien on choisit l'un ou l'autre? Celui de maitre de confrence est moins dure?

Par **akhela**, le **28/09/2006** à **07:18**

En principe on les passe l'un après l'autre, et ils sont réellement différents. Celui des maîtres de conf est déjà très dur mais l'agrégation l'est encore plus.

Par **Christine**, le **28/09/2006** à **12:48**

[quote="akhela":2fkacgs]En principe on les passe l'un après l'autre, et ils sont réellement différents. Celui des maîtres de conf est déjà très dur mais l'agrégation l'est encore plus.[/quote:2fkacgs]

Les 2 concours se passent ou? C'est quoi les épreuves?

Par **akhela**, le **28/09/2006** à **19:36**

là je ne peux pas répondre je ne sais pas (demande à un chargé de TD ou un prof), je connais juste la grande épreuve de l'agreg: 24heures pour préparer un cours sur un sujet au hasard puis soutenance à l'issue des 24 heures devant un jury de prof.

Par **bob**, le **29/09/2006** à **17:53**

tout sur l'agrégation en droit.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Agr%C3%A9gation_de_droit

C'est formidable Wikipédia!!!

Par **Christine**, le **29/09/2006** à **19:44**

[quote="bob":2jbxzwt]tout sur l'agrégation en droit.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Agr%C3%A9gation_de_droit

C'est formidable Wikipédia!!![/quote:2jbxzwjq]

Merci! super ! Je n'y avais pas pensé. C'est vraiment détaillé!

Par contre, j'ai aps trouvé maitre de conférence... Image not found or type unknown

Dur de faire la différence. Et j'ai entendu dire qu'il y avait des profs qui avaient pas l'agrég.
C'est vraiment confus.

Par **bob**, le **30/09/2006** à **11:05**

Voilà pour les maîtres de conférences.

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Ma%C3%A9tr ... %A9rences](http://fr.wikipedia.org/wiki/Ma%C3%A9tr...%A9rences)

Par **Christine**, le **30/09/2006** à **13:49**

[quote="bob":2tubwas3]Voilà pour les maîtres de conférences.

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Ma%C3%A9tr ... %A9rences](http://fr.wikipedia.org/wiki/Ma%C3%A9tr...%A9rences)[/quote:2tubwas3]

:shock:

:oops:

Image not found or type unknown J'avais pas trouvé: ch'uis vraiment nulle Image not found or type unknown

Merci beaucoup. C'est désormais plus clair.

Par **Cynus**, le **26/10/2006** à **18:45**

- Pour être MCF : il ne s'agit pas d'un concours. Une fois la thèse soutenue, on obtient le grade docteur et on transmet son dossier au Conseil National des Universités (CNU) qui se réunit en janvier. Ce CNU décide de votre "qualification", c'est-à-dire si oui ou non vous pouvez postuler à des postes de MCF. Si vous n'êtes pas qualifié, vous devez attendre un an avant de renvoyer votre dossier au CNU. Si vous êtes qualifié, vous avez le droit de postuler à des postes vacants. La liste des postes sort en mars-avril et les candidats envoient dans les facs où se trouvent ces postes leur dossier scientifique (thèse, articles...). La fac peut retenir votre candidature ou non. Elle seule décide. Si vous êtes convoqué, vous passez devant une commission de l'université avec d'autres candidats. En fin de journée, le résultat est proclamé et vous savez si vous avez obtenu le poste ou non.

- Pour être professeur : le doctorat suffit, pas besoin d'être MCF au préalable pour tenter le concours de l'agrégation qui a lieu tous les 2 ans.